

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**LUNDI 9 MARS 2015 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,
Mmes SIRI et ANSEMI, adjointes,
MM. PERRAULT, HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
M. NICOLA, chef de poste de la Police municipale,
Mme ARANDA, responsable du service municipal de l'Assainissement et de l'eau potable,
M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO,
M. ILBERT, agent des services techniques.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme SERRATI, coprésidente représentant les administrés,
M. REYNET, coprésident suppléant représentant les administrés,
Major ROBINET, représentant la Brigade de Gendarmerie.

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 14^e session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document power point, les principaux chantiers et travaux sont présentés.

LOGEMENTS

Les logements constituant la deuxième tranche sont en cours d'achèvement et devraient être livrés fin avril 2015.

Le dernier programme, en cours sur le terrain dit de « l'ancien hôpital », sera achevé dans le courant du deuxième semestre 2016.

TRAVAUX REALISES

Rue Sainte-Barbe : les réseaux eaux usées et électriques ont été réhabilités, un revêtement provisoire réalisé pour un coût de 65.000 €. Dans le courant de l'hiver prochain, le revêtement définitif de la voie sera mis en place.

Sentier du Littoral: des réfections ponctuelles ont été réalisées au niveau du cheminement piétonnier reliant la Tour du Portalet à la plage de la Ponche pour un coût d'environ 10.000 €.

Quai de la Pesquière : il s'agit d'un chantier très important consistant en la réfection du quai, comprenant les affouillements et le surfaçage. Le banc en mosaïque sera également refait, ainsi que les autres assises du secteur. Le coût du chantier est estimé à 530.000 €.

Deux nouvelles échelles seront installées sur le quai. Si nécessaire, un troisième équipement sera rajouté afin d'améliorer l'utilisation du site.

L'éclairage sera également modernisé et les équipements techniques seront dorénavant enfouis.

Il est rappelé que jusqu'à présent, entre 10 et 12.000 € étaient dépensés, chaque année, pour le réagréage du quai de façon ponctuelle.

Place du Portalet : les dalles anciennes d'une épaisseur de 6 centimètres viennent d'être remplacées par de nouvelles de 12 centimètres. De même, la dalle en béton sur laquelle repose le dallage a été renforcée sur une épaisseur de 30 centimètres. L'éclairage du secteur a également été revu afin de mettre en valeur la Tour du Portalet. Le chantier représentant un coût de 210.000 € s'achèvera à la fin de ce mois.

Quai Jean Jaurès : les pavés, mis en place depuis longtemps, étaient déstabilisés. Pour des raisons de sécurité, ils ont été retirés et la dalle du pluvial renforcée. Les pavés ont ensuite été réutilisés sur le même site. Le coût du chantier s'élève aux environs des 38.000 €.

Rue Allard : des travaux sont actuellement en cours sur le réseau d'assainissement. Ces derniers concernent le chemisage du réseau, sans ouverture de la chaussée. La canalisation existante est posée sur du sable. Un robot intervient à l'intérieur des réseaux en y déposant un revêtement qui est ensuite gonflé afin de le maintenir contre la paroi. Une lampe à ultra violets polymérise ensuite le tout et fixe définitivement le procédé. Le chantier a débuté en janvier et s'achèvera cette semaine.

De même, quatre regards de cette rue ont bénéficié d'une nouvelle étanchéité.

Dans le même secteur, dès la fin des travaux sur les réseaux d'assainissement, une intervention aura lieu sur le parterre situé devant le magasin « Make Up Forever ». L'enrobé et les bordures seront refaits. Les bornes anti stationnement de type « cabestan » seront retirées car sources de chutes et d'accidents.

TRAVAUX à VENIR

Dans les mois à venir, les rues suivantes feront l'objet d'une réhabilitation :

Rue du Portail Neuf,
Rue des Féniers,
Impasse des Féniers,
Impasse de la Miséricorde,
Rue de la Treille,
Rue Sainte-Barbe.

Les premiers travaux se dérouleront dans le courant du dernier trimestre de l'année jusqu'au printemps 2016, selon le planning suivant :

Rue Portail Neuf,
Impasse de la Miséricorde,
Traverse de la Treille.

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

La Commune, sans en être obligée, a décidé de créer un « plan communal de sauvegarde ».

Cette procédure a été élaborée de mars 2010 à octobre 2012, avec l'assistance de bureau d'étude PREDICT.

Cinq étapes ont été nécessaires :

- 1 – le recensement des risques auxquels la commune est exposée,
- 2 – la confection des cartes pour chaque risque,
- 3 – la gestion des risques,
- 4 – la mise en œuvre de la « cellule de crise »,
- 5 – l'installation du PC de crise.

Le « plan communal de sauvegarde » a été validé par délibération du 30 janvier 2014.

Sept risques ont été recensés sur la commune :

- 1 – inondation,
- 2 – submersion marine,
- 3 – tsunami,
- 4 – feu de forêt,
- 5 – incendie de bateaux dans le port,
- 6 – mouvement de terrain,
- 7 – sismique.

Une fois le risque identifié, l'alerte peut survenir de plusieurs sources :

- Préfecture,
- PREDICT,
- Météo France,
- Pompiers,
- Service d'astreinte.

Sur la base des informations transmises par les différentes sources, le Maire, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques et le Directeur de Cabinet évaluent la situation et statuent sur l'activation du « plan communal de sauvegarde » et l'ouverture de la « cellule de crise » qui fonctionne selon un organigramme bien défini.

Un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) sera prochainement distribué aux administrés, notamment par l'intermédiaire du Saint-Tropez Info.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Eclairage quai de la Pesquière

Les riverains du quai signalent la forte puissance du système d'éclairage installé en façade. Il serait peut être judicieux, tout en maintenant ce point lumineux absolument nécessaire, de revoir sa puissance ou du moins sa qualité d'éclairage.

Plage de la Ponche

Sable :

Les riverains suggèrent un apport de nouveau sable sur cette plage.

Cette intervention n'est pas prévue pour cette année. De plus, avant toute action, un dossier doit être déposé auprès des services de l'Etat car une autorisation des services maritimes est nécessaire pour le contrôle de la granulométrie, entre autre. Si cette procédure n'était pas respectée, la Ville serait susceptible de faire l'objet d'une procédure dite « délit de grande voirie ».

Douche :

Certains administrés ont à plusieurs reprises demandé la mise en place d'une douche sur cette plage.

Après étude de la requête, il a été décidé de ne pas lui donner suite. En effet, cette plage communale ne fait pas l'objet d'une surveillance. Si un tel équipement venait à être installé, des dispositions réglementaires en découleraient.

Nettoyage :

S'il faut reconnaître la grande application apportée au nettoyage du site, les nuisances sonores générées par son nettoyage quotidien, en période estivale, sont une nouvelle fois regrettées par certains riverains. Le tamisage par camion de la plage, très tôt, pénalise les riverains.

La solution serait que cette action soit réalisée de façon manuelle. Toutefois, cette option n'est pas retenue par l'équipe municipale car elle occasionnerait de très importantes dépenses en personnels.

Rue Tour Vieille

Les riverains de ce secteur souhaitent la réhabilitation de la voie qui ne semble pas faire partie de la programmation.

Dans la précédente mandature, plus de 7 millions d'euros de travaux ont été réalisés. Cela concerne environ 7000 m² de voies refaites. Des choix ont été faits afin de définir les voiries à réhabiliter.

La rue de la Treille n'est pas concernée, dans l'immédiat, mais sera traitée le moment opportun.

Fontaine Place du Revelen

Il est demandé la remise en service de cette fontaine.

Les services municipaux interviendront dans les meilleurs délais afin que satisfaction soit donnée. Une vérification des autres fontaines communales sera faite à cette occasion.

Voies glissantes

Le revêtement mis en place rue de la Miséricorde et sous la Tour Jarlier peuvent être très glissants, notamment les jours de pluie. Des interventions sont demandées.

Une nouvelle campagne de flammage des pavés sera envisagée à certains endroits identifiés.

Rue Sainte-Barbe

Revêtement :

Des remerciements sont adressés aux élus et aux services concernant la remise en état de cette ruelle. Des précisions sont demandées concernant son revêtement définitif.

Ce dernier sera traité à l'occasion de la prochaine campagne de travaux prévue dès l'hiver prochain.

Stationnement gênant :

La présence quasi quotidienne de deux roues, dans cette rue, est une nouvelle fois déplorée. La pose d'entraves est sollicitée.

Les contrevenants sont identifiés. La Police municipale interviendra afin de les verbaliser et si nécessaire, retirer les deux roues.

Quant à la pose d'entraves, elle n'est pas souhaitable car ces équipements gêneraient considérablement la circulation des piétons, ainsi que des personnes à mobilité réduite.

Façades

Certaines façades devraient faire l'objet d'une réfection.

Le service municipal de l'urbanisme ne peut pas obliger les propriétaires à intervenir au niveau des façades sauf s'il y a péril et risque de chutes sur la voie publique. De nombreuses procédures de ce type sont d'ailleurs en cours.

Il est également rappelé que des subventions peuvent être accordées afin d'aider les particuliers dans leurs travaux.

Circulation - Stationnement

D'importants problèmes de stationnements sur les trottoirs sont constatés. La circulation des piétons s'en trouve compliquée.

Une réflexion sur ce thème est actuellement en cours, entre les services municipaux, qui identifient les points stratégiques à traiter rapidement (mobilier urbain envahissant, autorisé mais mal positionné, deux roues ...).

Il est rappelé aux administrés la nécessité de signaler en temps réel les débordements constatés.

Place Person

Cette place est interdite au stationnement. Les riverains respectent cette disposition. Toutefois, il est toujours constaté, quasi quotidiennement, des véhicules garés, en totale infraction.

La police municipale doit intervenir et faire respecter l'interdiction de stationner.

Nettoiemnt

Les participants tiennent à adresser des félicitations à l'entreprise PIZZORNO, en charge du nettoyage de la Ville.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente suppléante du Quartier,

Jeannine SERRA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jeannine Serra', written over a horizontal line.